

Newsletter 3 : Mars 2016

Groupement Hospitalier de Territoire, où en est-on?

La loi Hôpital Patient Santé Territoire avait créé en 2009 les communautés hospitalières de territoire (CHT) permettant pour les structures publiques le souhaitant d'établir des conventions pour améliorer le travail en commun et les parcours patients.

La loi de modernisation de notre système de santé a instauré les groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'adhésion à ces groupements est une obligation pour l'ensemble des structures publiques de soins et facultative pour les établissements sociaux et les structures privées.

La loi, qui s'inscrit dans une cohérence politique de territorialisation du système de santé, laisse une grande place aux établissements pour établir le contenu de la convention. Elle prévoit des mutualisations indispensables, les systèmes d'information hospitaliers, les départements d'information médicale, les achats, la formation initiale et continue, l'imagerie et la biologie médicale.

Les décrets d'application sont en cours d'écriture et font l'objet de [vives réactions](#) notamment sur le cadrage des compétences.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des évolutions de ce dossier.

Retrouvez le contenu des interventions de la deuxième matinée des JNKS 2015 :

De l'analyse de la réforme de la formation à l'anticipation de sa mise en place

- [Analyse des pratiques et recherche](#), P. GOUILLY, Directeur IFMK Nancy (54)
- [Formation et cahier des charges des tuteurs](#), J. COMTE, UIPARM (54)
- [Développement des compétences et Portfolio](#), E. RICHARD, Responsable Pédagogique IFMK Brest (29)
- Table ronde : Mise en place de la réingénierie de la formation dans les IFMK A. COUILLANDRE (45), C. DINET (25), P. GOUILLY (54), J. SIGNEYROLE (75), directeurs d'IFMK
- Table ronde : Interprofessionalité et réingénierie des autres professions de Santé MC AUTRUSSON (IFPP 75), J. COMTE (IFMEM 54), MP. DANIS (IFSI 94), H. HERNANDEZ (IFE 94)

Les protocoles de coopération:

La loi Hôpital Patient Santé Territoire publiée en juillet 2009. Cette loi permet, par l'article 51, la mise en place de protocoles de coopération interprofessionnel. Les professionnels de santé peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leurs modes d'intervention auprès du patient. Ils interviennent dans les limites de leurs connaissances et de leur expérience ainsi que dans le cadre des protocoles définis.

Depuis 2009, 91 protocoles ont été proposés pour 38 avis favorables et aucun en kinésithérapie. La majorité des projets acceptés concernent les soins hospitaliers et deux les soins de ville.

Retrouvez [l'intégralité du rapport](#) sur le site de la HAS.

Formation :

La réforme des études appliquée en septembre 2015 continue à se mettre en place. Les modalités de sélection ont de nouveau fait l'objet d'un débat lors du dernier haut conseil des professions paramédicales.

Le ministère voulait permettre l'accès aux instituts de formation en kinésithérapie aux étudiants de première année universitaire ayant obtenu au minimum 8/20. L'ensemble de la profession s'est opposé à ce décret et la modification a été approuvée par le HCPP du 10 mars dernier. Nous sommes maintenant dans l'attente de la sortie des textes au journal officiel qui devrait autoriser la présentation de dossier à la commission interministérielle de sélection sur la base de 2 conditions :

- avoir validé une première année universitaire
- ou bénéficié d'une procédure de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels dans les conditions déterminées par les articles D-613 et suivants du Code de l'Education, en vue d'accéder à une première année de formation en kinésithérapie.

Partenaire :



L'an passé la Médicale de France était partenaire du CNKS lors de nos journées nationales. Cette année nous avons fait le choix de développer notre collaboration sur une durée plus importante pour vous accompagner au quotidien.

La Médicale est une compagnie d'assurance spécialisée pour les professionnels de santé. Elle propose des offres d'assurance professionnelle (RCP, Prévoyance, Multirisque professionnelle) et à titre privé (complémentaire santé, multirisque habitation, automobile, épargne), et plein d'autres services.

Pour plus d'informations retrouvez les [agences](#) La Médicale proche de chez vous.

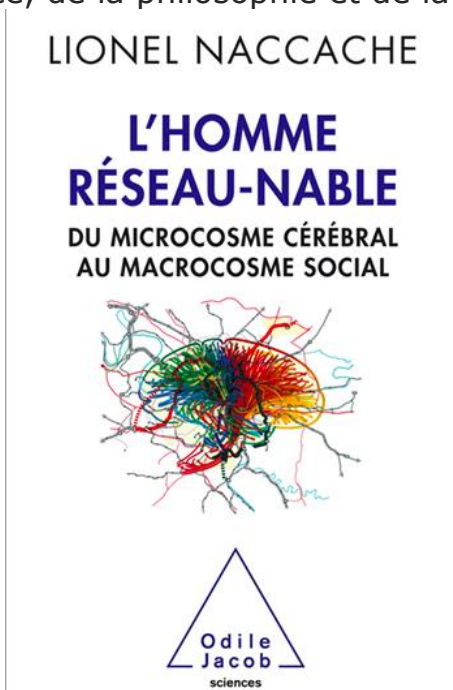
Calendrier des évènements :

- 27-28 mai : [5^{ème} journée nationale des formateurs à Nantes](#)
- 24-24 novembre : JNKS à Saint Maurice, programme à venir

Veille législative et documentaire:

- 07.03.2016 : [extension](#) des parcours de santé des aînés - Paerpa
- 08.03.2016 : [Panorama](#) des SSR
- 22.03.2016 : texte [11](#) et [12](#) modifiant de l'échelonnement indiciaire des cadres
- 26.03.2016 : [changement](#) à la tête de la DGOS
- rapport [DREES](#) : situation financière des organismes complémentaires (2015)
- [rapport mission](#) groupement hospitalier de territoire

Le CNKS vous propose la lecture de [l'homme réseau-nable](#) publié aux éditions Odile Jacob et présenté par Christophe DAUZAC dans le dernier numéro de la revue Kinésithérapie scientifique. Ce livre fait le parallèle entre notre société hyper communicative et une crise d'épilepsie en amenant le lecteur une réflexion humaniste au carrefour de la neuroscience, de la philosophie et de la sociologie.





Collège **N**ational de la **K**inésithérapie **S**alariée

Si vous souhaitez vous inscrire à la Newsletter merci de cliquer [ici](#)